



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Mme Céline BODET

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 33
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Martine LARROUCAU, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESENENY, M. Daniel LACRAMPE, Mme Mailys DEL PIANTA, Mme Nathalie PASTOR.

14 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La révision des listes électorales est menée depuis le 1^{er} janvier 2019 par la commission communale de contrôle des listes électorales.

Le répertoire unique (REU) est devenu la norme. Le maire introduit les changements (inscriptions et radiations).

Dans chaque commune, la commission de contrôle se réunit au minimum une fois par an.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle dépend du nombre de listes de candidat.e.s qui ont obtenu des sièges au conseil municipal.

Pour Oloron Ste-Marie, la commission est donc composée de :

- 3 conseillers municipaux de la liste ayant reçu le plus de sièges (qui ne peuvent être ni le maire, ni un adjoint titulaire d'une délégation, ni un conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription électorale).
- 1 conseiller.e de la 1^{ème} liste minoritaire (mêmes restrictions).

- 1 conseiller.e de la 2^{ème} liste minoritaire (mêmes restrictions).

Dans cette optique, et après concertation avec les trois groupes
personnes suivantes sont proposées à votre approbation :

Liste de la majorité : Sabine SALLE, Flora LAPERNE, Philippe GARROTE

1^{ère} Liste de la minorité : André LABARTHE

2^{ème} Liste de la minorité : Daniel LACRAMPE

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** les membres de la commission de contrôle des listes électorales tels que proposés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2020.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 21/07/2020



Le Maire,

Bernard UTHURRY